

**VIOLENCES
FAITES AUX
FEMMIES
LES
ENFANTS
SOUFFRENT**



OUTIL MÉTHODOLOGIQUE D'AIDE À L'ENTRETIEN

IMPACT DES VIOLENCES DANS LE COUPLE

SUR LES FEMMES ET LES ENFANTS

ÉDITO

Les violences faites aux femmes sont les violations des droits humains les plus répandues en France et dans le monde. Avec son Observatoire des violences envers les femmes, unique en France, le Conseil général est engagé durablement pour les faire reculer.

De nombreuses actions innovantes sont mises en œuvre en Seine-Saint-Denis. Cet outil méthodologique d'aide à l'entretien en est un nouvel exemple. J'espère qu'il sera un outil efficace pour aider les professionnel-le-s à libérer la parole des femmes victimes afin de mieux les accompagner dans leur difficile parcours pour sortir des violences. Il est le fruit d'un travail partenarial riche mené par l'Observatoire. Cette action prend tout son sens avec l'engagement de l'ensemble des services du Conseil général.

Je voudrais vous assurer de ma détermination et de ma volonté d'être à vos côtés dans ce combat si nécessaire pour la dignité humaine.

Claude Bartolone
Président du Conseil général,
Député de la Seine-Saint-Denis.

SOMMAIRE

- 3 CONSTRUCTION
D'UN OUTIL MÉTHODOLOGIQUE
- 5 IMPACT DES VIOLENCES
CONJUGALES
SUR LES FEMMES
- 12 IMPACT DES VIOLENCES
CONJUGALES
SUR LES ENFANTS
- 14 CONTACTS UTILES

CONSTRUCTION D'UN OUTIL MÉTHODOLOGIQUE D'AIDE À L'ENTRETIEN ¹

Dans un rapport intitulé « Les enfants exposés aux violences au sein du couple, quelles recommandations pour les pouvoirs publics ? », l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) en partenariat avec le Service du droit des femmes et de l'égalité a émis une série de préconisations, dont celle de construire et d'adopter des outils de repérage et d'évaluation pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. Un groupe de travail pluri-professionnel animé par l'Observatoire départemental des violences envers les femmes a donc travaillé à la rédaction d'un outil méthodologique d'aide à l'entretien auprès des femmes victimes de violences.

QUELQUES CHIFFRES...

Une femme sur dix est victime de violences dans le couple en France et tous les deux jours, une femme meurt tuée par son mari, compagnon ou ex. Ces chiffres sont aujourd'hui connus des professionnel-le-s, pourtant, un certain nombre de ces femmes victimes de violences conjugales ont encore du mal à être repérées et accompagnées.

Lors de l'enquête ENVEFF réalisée en 2000, 68% des femmes interrogées affirmaient n'avoir jamais évoqué auparavant les agressions subies. A l'inverse, lors de l'enquête CSVF réalisée en 2006 en Seine-Saint-Denis, c'est 68% des jeunes filles interrogées qui en avaient déjà parlé. L'impact des campagnes de sensibilisation effectuées auprès des jeunes dans le département apparaît nettement.

Aujourd'hui, il est urgent de faciliter la parole des femmes victimes de violences conjugales, une solution efficace serait de leur poser la question. Un dépistage précoce contribue efficacement à prévenir l'aggravation des violences ce qui peut être vital.

¹ Ce document doit beaucoup aux travaux canadiens, qui ont largement contribué à la prise en compte de cette problématique et aux documents publiés par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité d'Ile-de-France.



ON NE TROUVE QUE CE QUE L'ON CHERCHE...

Une simple affiche sur les violences conjugales ou sur les enfants exposés aux violences dans le couple dans le bureau d'un-e professionnel-le, permet aux femmes, aux mères, aux enfants, d'identifier ce lieu comme un lieu ressource en cas de besoin et parfois de libérer la parole.

Le fait de poser directement, simplement la question, indique à la personne reçue que le ou la professionnel-le est disposé-e à l'écouter, qu'il va la croire, qu'il a peut-être déjà aidé d'autres femmes et qu'il va pouvoir l'aider directement ou l'orienter vers des lieux d'aides adaptés.

D'après des études récentes, poser la question de manière systématique permettrait de faire passer le taux de détection des violences de 6% à 30%.

Chacun-e peut être le premier à poser un jalon dans le cheminement d'une femme victime de violences. Respecter son rythme, ses choix, est capital dans cet accompagnement qui peut parfois être long.

PRÉCONISATIONS

Si en tant que professionnel-le vous travaillez dans un lieu en lien avec le public, vous rencontrerez des femmes qui vivent ou qui ont récemment quitté une relation de violence, la première étape est celle de l'écoute sans jugement, car les victimes ont de nombreuses raisons de garder le secret. En connaissant les signes et les modèles de comportement, vous pourrez mieux écouter et mieux comprendre la situation.

Vous pouvez faire quelque chose : il suffit de respecter les décisions de la victime, de connaître les ressources disponibles, d'effectuer les recommandations appropriées et de respecter la confidentialité (à condition qu'aucun enfant ne soit en danger).

IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES FEMMES

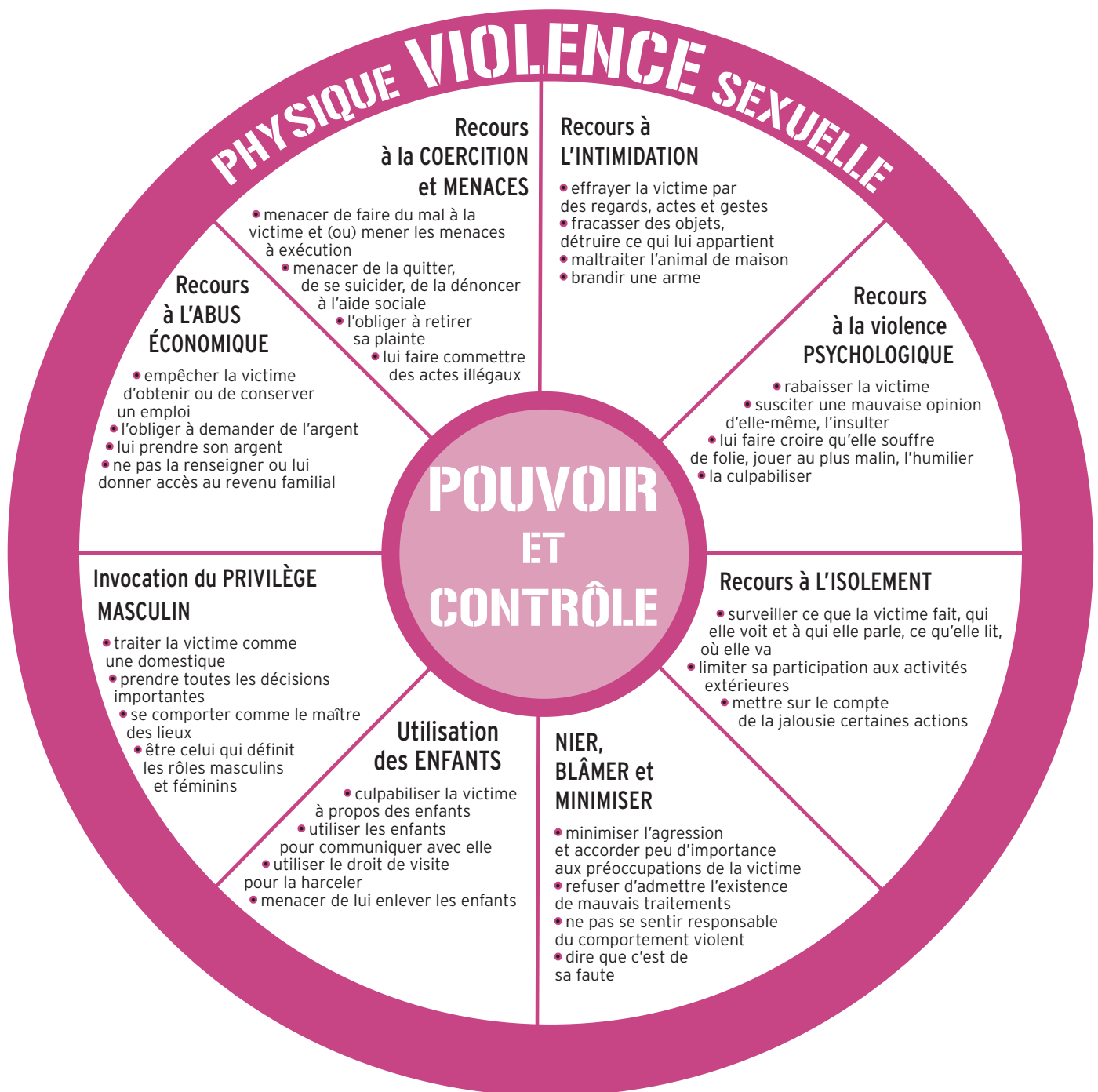
L'éventail des types de violences subies par les femmes va des insultes à des blessures corporelles extrêmement graves, voire même au meurtre. Le but de l'agresseur est d'utiliser son pouvoir physique, économique ou tout autre pouvoir afin de dominer sa compagne et de faire en sorte qu'elle soit dans une position d'impuissance. La violence des hommes à l'encontre des femmes correspond à un modèle de comportement masculin qui se caractérise par des tactiques de pouvoir et de contrôle à l'égard d'une femme et (qui) peuvent s'accompagner ou non d'agressions physiques.

Une pathologie mentale, le stress ou l'alcool peuvent accompagner la violence exercée par un homme à l'encontre de sa conjointe mais n'en sont pas la cause. Les femmes violentées ne sont en rien responsables des violences qu'elles subissent. Dans tous les groupes sociaux, indépendamment de l'âge, de la culture, de la position socio-économique, du niveau d'éducation ou de la religion, des hommes s'autorisent à utiliser la violence à l'encontre des femmes pour exercer sur elles pouvoir et contrôle.

Les femmes victimes de violences ne présentent pas un profil type, car c'est le processus de la violence qui les transforme et les conduit à se croire responsables de la violence qu'elles subissent. Lorsqu'une femme subit des violences, ce sont tous les aspects de sa vie qui peuvent être ébranlés : sa santé physique et mentale, sa capacité à travailler, ses relations avec ses enfants, sa famille et ses amis, son efficacité personnelle et la perception de son estime de soi.

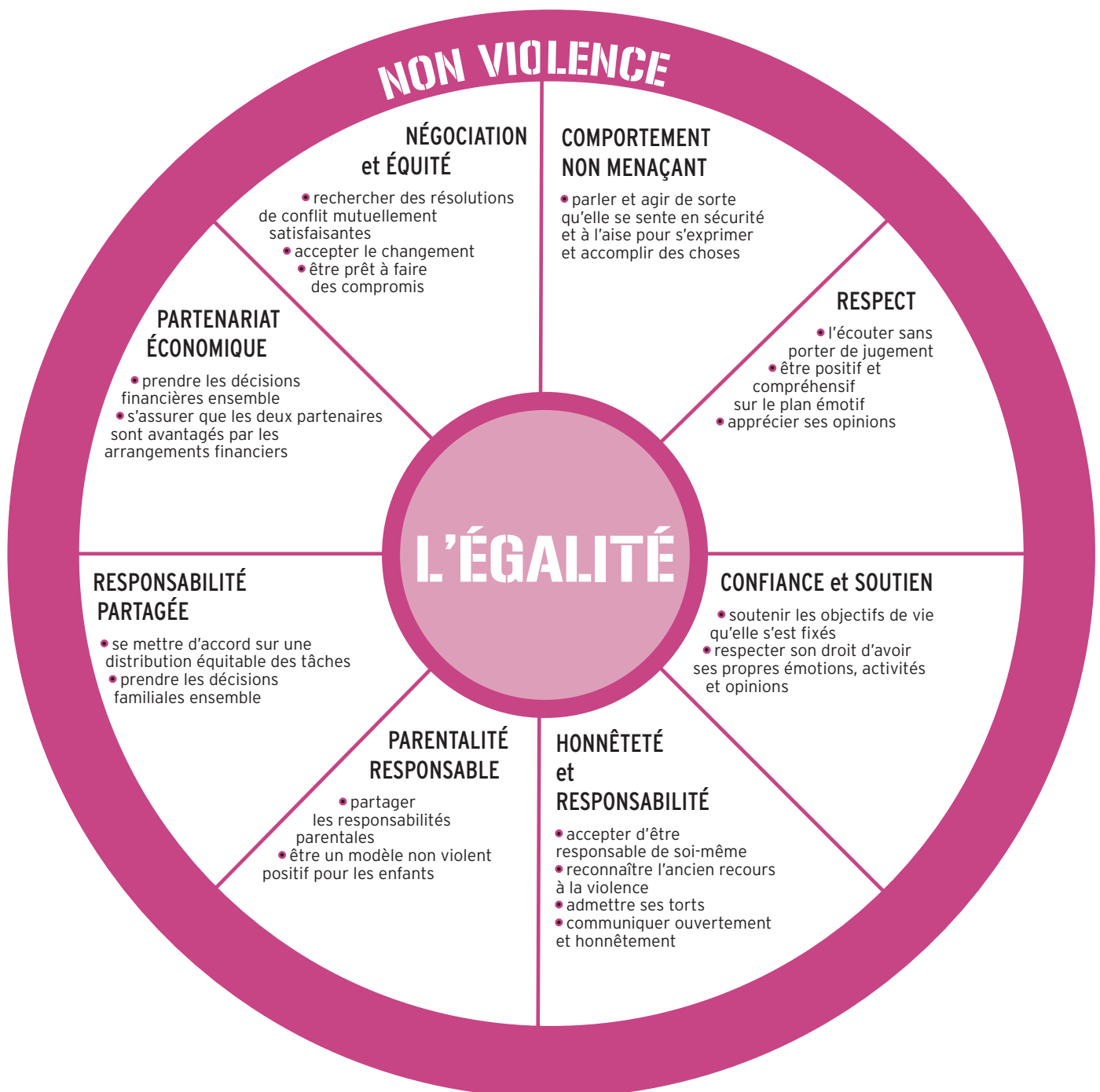
LA ROUE DU POUVOIR ET DU CONTRÔLE

Ce sont le pouvoir et le contrôle
qui sont les signes de la violence
envers les femmes.



LA ROUE DE L'ÉGALITÉ

Une relation saine fondée sur l'égalité est tout le contraire du pouvoir et du contrôle.





LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ONT DE GRAVES RÉPERCUSSIONS SUR ELLES :

1. Perte de l'estime de soi.
2. Sentiments contradictoires envers l'agresseur (amour et agressivité ; espoir et attachement affectif ; terreur).
3. Anxiété de la rupture et du départ (responsabilisation quant à l'échec conjugal et familial).
4. Pressions de l'entourage (culpabilisation autour du statut de la victime et de l'échec conjugal ; reproches quant à la conduite adoptée ; demandes irréalistes : tu n'as qu'à... Il faut que tu fasses...).
5. Conséquences du départ (économiques, sociales, affectives, familiales, professionnelles).
6. Absence d'appuis (amicaux, juridiques, sociaux).
7. Méconnaissance et sous-information (de ses droits personnels, des recours, des possibilités).

**... LORSQUE L'ON MÈNE UN
ENTRETIEN AVEC UNE FEMME
EN DIFFICULTÉ QUI PEUT
ÊTRE VICTIME DE VIOLENCES
CONJUGALES**

(RÉALISÉ À PARTIR
DE DIFFÉRENTES GRILLES EXISTANTES)



A QUOI FAUT-IL PENSER ...

Conditions d'entretien : favoriser un entretien où le professionnel est seul avec la femme en organisant les conditions d'accueil pour les enfants quels que soient leurs âges.

QUESTIONS TYPES POUR L'ENTREVUE AVEC UNE FEMME QUI PEUT ÊTRE VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

1. Comment décririez-vous votre relation avec votre partenaire ?
2. Toutes les familles connaissent des désaccords et des conflits. Que se passe-t-il dans votre famille si vous et votre partenaire êtes en désaccord ? De quelle façon communiquez-vous lorsque vous êtes bouleversée ?
3. Que se passe-t-il quand vous et votre partenaire divergez d'opinion, et qu'il veut absolument avoir raison ?
4. Que se passe-t-il quand vous vous disputez ?
5. Comment vous et votre partenaire mettez-vous un terme à vos disputes ?
6. Est-ce qu'il vous arrive d'avoir peur de ce que votre partenaire dit ou fait ?
7. Est-ce que votre partenaire vous a déjà humilié ou a-t-il déjà utilisé d'autres formes de violence psychologique envers vous ?
8. Est-ce que vous avez déjà été frappée, bousculée, giflée ? Vous a-t-il déjà lancé des objets ou blessé ?
9. Avez-vous déjà eu des relations sexuelles sans en avoir envie ?
10. Comment réagit votre partenaire lorsque vous ne souhaitez pas un rapport sexuel ?
11. (S'il semble y avoir eu de la violence physique ou des menaces graves). Pouvez-vous me dire comment cela s'est passé ? Racontez-moi votre pire expérience.



12. Est-ce que les enfants étaient présents ? Est-ce qu'ils ont déjà assisté à une telle scène ? Est-ce qu'ils sont au courant de la violence, même s'ils sont dans leur chambre ou ailleurs dans la maison ? Quelle est leur réaction ? Ont-ils déjà été mêlés à la violence ?

13. D'après vous, quel effet a sur vos enfants le fait d'avoir été exposés à la violence ? Est-ce que vous remarquez des changements d'humeur ou de comportement chez eux ? Dans leur rendement scolaire ? Lorsqu'ils jouent entre amis ? Entre eux ?

14. Est-ce que votre partenaire (mari) a recours à la violence ou au châtement corporel à l'égard des enfants ? Est-ce que vous êtes inquiète lorsque vous devez lui confier les enfants ? Quand cela se produit-il ? Pouvez-vous m'en parler ?

15. À quelle fréquence les incidents de violence se produisent-ils ?

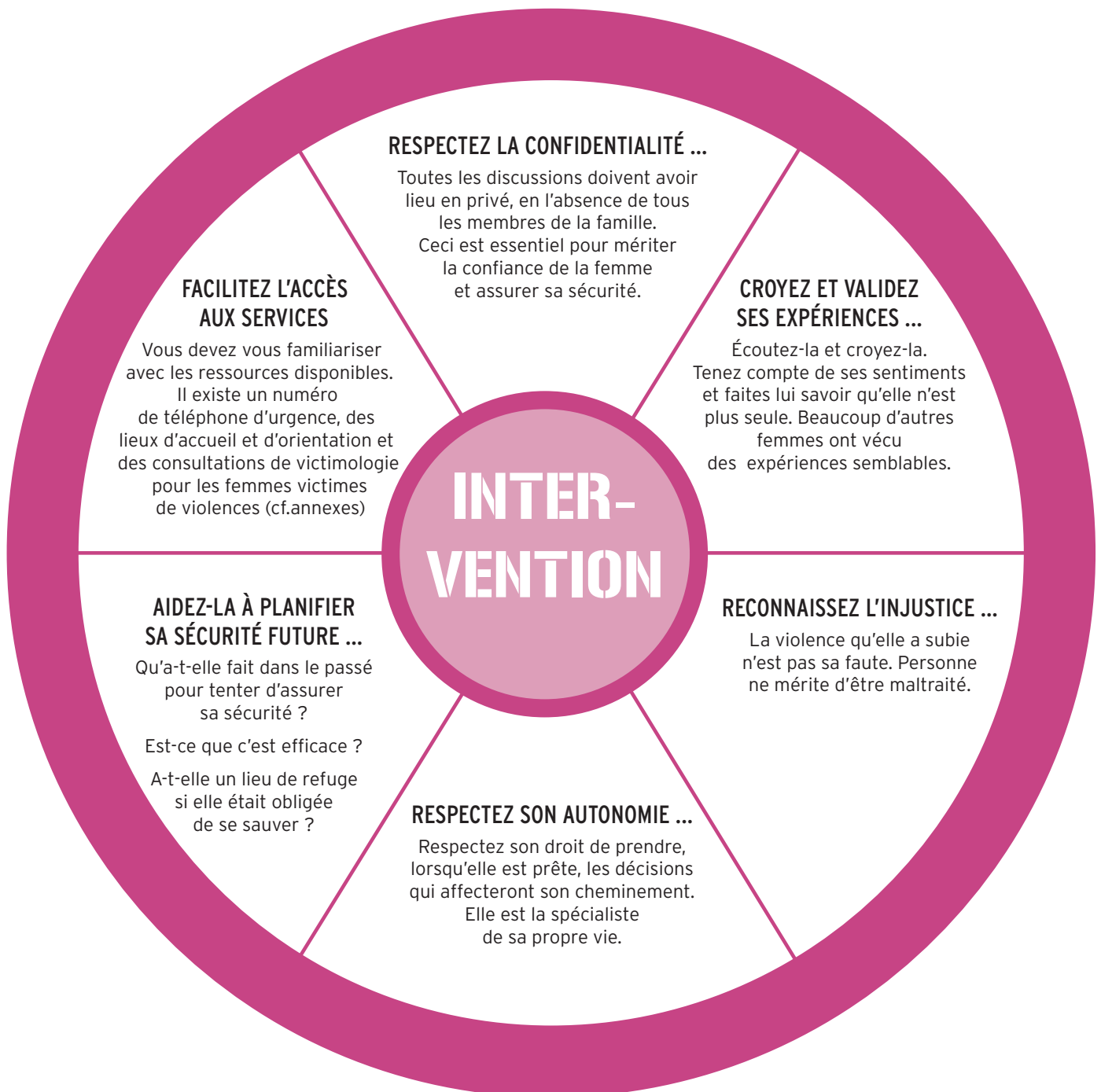
16. Avez-vous essayé de partir ? Que se passerait-il, ou que s'est-il passé, si vous avez essayé ? Est-ce que votre partenaire vous a déjà surveillé, harcelé ? (Si la femme est séparée : Est-ce qu'il vous surveille ou est-ce qu'il vous harcèle maintenant ?)

17. Vous avez peut-être pensé aux moyens de vous protéger, avez-vous prévu un plan d'urgence ?

18. Est-ce que vos enfants ont peur ? Ont-ils un plan d'urgence : où peuvent-ils se mettre à l'abri dans la maison ? Est-ce qu'ils savent appeler les secours ou la police ? Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'ils appellent ces services d'urgence ?

ROUE DE L'INTERVENTION :

principes clés pour guider l'intervention
des professionnel-le-s auprès des femmes
victimes de violence



Parmi les choses À NE PAS faire : ne pas respecter la confidentialité, banaliser et minimiser l'acte de violence, blâmer la victime, ne pas respecter son autonomie, ignorer son besoin de sécurité et omettre de rappeler que la loi interdit et condamne ces violences que rien ne justifie.

IMPACT DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LES ENFANTS

Les enfants, lorsqu'ils grandissent dans un climat de violence contre leur mère ne sont pas des témoins passifs de la tension et de la violence à la maison. L' ONED rappelle à ce sujet qu'à l'âge adulte, les enfants exposés aux violences conjugales ont un moins bon développement social et psychologique et présentent un risque de reproduire les comportements violents, que ce soit dans la position d'auteur ou de victime. « Toutefois, en matière d'exposition aux violences conjugales comme en matière de maltraitance, le fatalisme n'est pas de mise. En effet, si l'exposition à la violence définit un facteur de risque significatif, les facteurs de protection existent aussi (...) Toute intervention visant à la sécurisation de l'enfant et de sa mère, puis à la réparation des effets de la violence, peut donc favoriser, en prenant appui sur ces facteurs de protection et en leur donnant les modalités de soutien nécessaires, la résilience. »



LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS QUI ONT ÉTÉ EXPOSÉS À LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES PARTAGENT CERTAINS BESOINS :

1. Rompre le silence au sujet de la violence.
2. Apprendre qu'ils n'y sont pour rien.
3. Apprendre qu'ils peuvent être aidés.
4. Apprendre à planifier leur sécurité en cas de reprise de la violence. Apprendre à se mettre à l'abri dans la maison, à appeler les secours ou la police.
5. Faire face à leurs souvenirs traumatiques, dans un cadre sûr et favorable.
6. Apprendre qu'ils peuvent gérer leurs émotions autrement (irritabilité, évitement des situations qui rappellent l'auteur de la violence, éclats de colère, retrait, crainte, tension et souvenirs troublants).
7. Apprendre qu'il y a des solutions de rechange à la violence au sein des relations personnelles et que la violence est inacceptable (par exemple violence entre frères et sœurs, violence physique ou sexuelle contre les enfants, violence verbale, violence dans les fréquentations, violence entre pairs).
8. Se familiariser avec le principe de l'égalité dans les relations et abolir les mythes au sujet de la violence envers les femmes.
9. Savoir que la loi interdit de tels comportements que rien ne justifie.

EFFETS À LONG TERME

Bébés	Enfants d'âge préscolaire	Latence 5-12 ans classe primaire	Début de l'adolescence 12-14 ans	Fin de l'adolescence 15-18 ans
Retard staturo-pondéral	Actes d'agression	Brutalité à l'égard des autres	Violence à l'égard des personnes qu'ils fréquentent	Violence à l'égard des personnes qu'ils fréquentent
Inattention	Dépendance	Agressivité générale	Brutalité	Abus d'alcool ou de drogues
Perturbation des habitudes d'alimentation et de sommeil	Anxiété	Dépression	Manque d'estime de soi	Désertion du foyer
Retards du développement	Cruauté envers les animaux	Anxiété	Suicide	Baisse soudaine des résultats et de la fréquentation scolaire
	Actes de destruction de biens	Repli	Symptômes du SSPT*	Manque de respect à l'égard des femmes ; convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes
	Symptômes du SSPT*	Symptômes du SSPT*	Pratique de l'école buissonnière	
		Comportement oppositionnel	Problèmes somatiques	
		Destruction de biens	Manque de respect à l'égard des femmes ; convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes	
		Mauvais résultats scolaires		
		Manque de respect à l'égard des femmes ; convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes		

*symptômes du syndrome de stress post traumatique (SSPT) :

- rejouer dans les jeux les comportements violents
- trouble du sommeil (cauchemars, insomnie, trouble de l'endormissement)
- trouble de l'attention et de la concentration
- comportement régressif (sucrer son pouce, demander à dormir accompagné, etc.)

CONTACTS UTILES

Pour les aspects juridiques

**MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOBIGNY**
173 avenue Paul Vaillant Couturier
93003 Bobigny

**CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES
ET DES FAMILLES EN SEINE-SAINT-DENIS
(CIDFF 93)**
tél : 01 48 36 99 02

ORDRE DES AVOCATS DE LA SEINE-SAINT-DENIS
tél : 01 48 96 20 96

Les hébergements d'urgence pour les femmes victimes de violences

SOS FEMMES 93
tél : 01 48 02 00 95

AMICALE DU NID 93
tél : 01 49 71 35 27

SAMU SOCIAL 93 (n°vert) : 115

Les consultations de victimologie

CCDPS d'Aubervilliers
tél : 01 48 33 00 45

CMS de Romainville
tél : 01 41 83 17 70

**CENTRE DU PSYCHOTRAUMA
DE L'INSTITUT DE VICTIMOLOGIE DE PARIS**
tél : 01 43 80 44 40

Les associations luttant contre les violences conjugales

VIOLENCES CONJUGALES FEMMES INFO SERVICE

tél : 39 19

SOS FEMMES 93

tél : 01 48 48 62 27

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL

(MFPF 93)

tél : 01 55 84 04 04

FEMMES SOLIDAIRES 93

tél : 01 48 47 44 97

COLLECTIF FÉMINISTE CONTRE LE VIOL

(CFCV)

N° vert : 0 800 05 95 95

FÉDÉRATION NATIONALE SOLIDARITÉ FEMMES

tél : 01 40 33 80 60

La Préfecture de la Seine-Saint-Denis

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

tél : 01 41 60 64 73

Les Services du Département de la Seine-Saint-Denis

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service de la protection maternelle et infantile

tél : 01 43 93 81 06

Service de l'aide sociale à l'enfance

tél : 01 43 93 81 75

DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE L'ACTION SOCIALE

Service social départemental

tél : 01 43 93 83 71

Service départemental des aides financières

tél : 01 43 93 86 05

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

tél : 01 43 93 41 93

Observatoire des violences envers les femmes
Conseil général de la Seine-Saint-Denis
eronai@cg93.fr

01 43 93 41 93

 www.seine-saint-denis.fr